

Direction du Cabinet - Direction de la Communication
Tableau annexé à l'arrêté n°AR-DAJAP/2024/228

Direction Service	Nom-Prénom Qualité des délégataires	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Direction de la Communication	Pierre-François DECOURCELLE Directeur	Toutes les matières sauf 8.2		AR-DAJAP/2024/228
	Guy-Noël SELLIERE Directeur Adjoint	Toutes les matières sauf 8.2		AR-DAJAP/2024/228